



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 13306

Numéro SIREN : 316 015 148

Nom ou dénomination : ANEP

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2014 sous le numéro de dépôt 14758

Procès-verbal certifié conforme par le représentant légal ayant décidé la reconstitution des capitaux propres.

ANEP
Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 4 bis, rue de Paris - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER
316 015 148 R.C.S. Créteil

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 MARS 2012**

L'an deux mille douze,
Le 29 mars à 8 heures 30,
Au siège social de la société CESI, 27, Rue de Fortuny, 75017 Paris

La société COMPAGNIE EUROPEENNE DE SERVICES A L'IMMOBILIER, société anonyme au capital de 820 000 euros ayant son siège social 27, Rue de Fortuny, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 499 155 000, représentée par son président la société EF MANAGEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, ayant son siège social 124, Rue de Tocqueville, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 499 108 215, elle-même représentée par son gérant Monsieur Etienne FATTAL,

associé unique et propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société ANEP soit 300 000 euros, divisé en 15 000 actions de 20 euros chacune,

.../....

TROISIEME DECISION

L'associé unique, comme conséquence de la deuxième décision qui vient d'être adoptée, prend acte que, le bénéfice réalisé au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011 d'un montant de 242 644 euros a absorbé la totalité des pertes figurant au report à nouveau et constate que les capitaux propres de la société ont été reconstituées conformément à la législation en vigueur, puisque leur montant est désormais supérieur à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée.

.../....

HUITIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette décision est adoptée.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

EF MANAGEMENT
représentée par M. Etienne FATTAL
président

Extrait
certifié conforme
à l'original.